

CENTRE NATIONAL D'EDUCATION POPULAIRE ET SPORTIVE

(C.N.E.P.S.)

SECTION : MAITRE D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Ministère de tutelle : Ministère de la Jeunesse et des Sports

Adresse : BP : 191 - Thiès

Téléphone : 951 36 94

Décret : N° 79-174 du 28/02/1997

I. But du centre

Le C.N.E.P.S. a trois vocations :

1. Former les cadres moyens de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports : maîtrise d'éducation physique et maîtrise d'éducation populaire et sportive
2. Promouvoir et assurer la recherche dans le domaine de l'éducation populaire et sportive
3. Permettre par la réalisation des stages, le recyclage et le perfectionnement des cadres de la jeunesse et des sports et la formation des animateurs sportifs et socio-éducatifs.

- La durée des études est de 3 ans pour obtenir le diplôme du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Maître d'Education Physique et Sportive (CAMEPS).

Les deux premières années constituent la première partie du C.A.M.E.P.S. et préparent aux fonctions de maître - adjoint d'EPS dans le premier cycle des établissements d'enseignement secondaire - hiérarchie C, indice 734 - 1515.

La troisième année qui constitue la deuxième partie du CAMEPS prépare à l'exercice des fonctions de maître d'EPS avec option.

- Le centre est mixte.
- Le régime des études est l'externat avec allocation d'études dans le cas des possibilités budgétaires.

II. Qualités requises

- Avoir une bonne constitution physique en vue d'une meilleure aptitude aux exercices physiques
- Etre en bonne santé - aimer le sport
- Avoir éventuellement des dispositions particulières dans une ou plusieurs disciplines sportives et avoir des notions dans le domaine des activités socio-éducatives.

III. Conditions d'inscription au concours

- Etre âgé de 18 ans au moins à l'année du concours ;
- Garçons et filles : 1,62 m pour les garçons et 1,52 m pour les filles ;
- Etre titulaire du BFEM ou de tout autre diplôme équivalent ;
- Etre de nationalité sénégalaise ;
- Les ressortissants des autres pays peuvent être acceptés sous réserve d'accord entre les gouvernements ;
- Il n'y a pas d'équivalence possible ni d'admission sur titre.

IV. Epreuves de sélection

La première permet une présélection au niveau régional et comprend :

1. Epreuves écrites

- Français : durée 3h - coef 3
- Mathématiques : durée 2h - coef
- Sciences naturelles : durée 2h - coef 2

2. Epreuves physiques

a) Athlétisme : coef 1

- Course de vitesse (80 m pour les garçons et 60 m pour les filles)
- Saut en hauteur
- Course de demi-fond (1 000 m pour les garçons et 600 m pour les filles)

b) Un sport collectif au choix

- Garçons : Basket-ball, Football, Hand ball, Volley ball (coef 1)
- Filles : Basket-ball, Hand ball, et Volley ball (coef 1)

c) Une épreuve facultative de natation

- Parcours de 50 m non chronométré qui donne une bonification de 5 points

d) Ceux qui peuvent justifier de la qualité d'« international » se verront attribuer une bonification de 5 points.

3. Epreuves d'admission

Les présélectionnés suivront un stage de dix jours au CNEPS de Thiès où seront retenus les meilleurs.

V. Dossier de candidature et lieux de dépôt

- Une demande manuscrite adressée au Ministre de la Jeunesse et des Sports ;
- Un extrait de naissance datant de moins de 3 mois ;
- Un certificat de nationalité ;
- Un extrait de casier judiciaire datant de moins de 3 mois ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme ;
- Un certificat de visite et de contre-visite d'aptitude physique ;
- Un certificat de visite générale ;
- Un certificat médical d'acuité visuelle ;
- Un certificat d'acuité auditive ;
- Une radiologie thoracique ;
- Des certificats de vaccination contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite.

A déposer à l'inspection de la Jeunesse et des Sports du lieu de résidence.

VI. Dates habituelles du concours

En mai ou juin dans les chefs-lieux de régions ci-après : Dakar, Ziguinchor, Saint-Louis, Kaolack, Thiès ou en fonction des dispositions particulières.

- **Ouverture des inscriptions** : Variable
- **Clôture des inscriptions** : Variable

VII. Formation et matières enseignées

Pratique Fondamentale

Discipline théorique (Afrique noire, etc...) - économie - culture professionnelle - psychopédagogie - physiologie - sociologie - psychomotricité - introduction à la psychologie de l'enfant et de l'adolescent - le jeu - droit administratif et législatif - technique d'animation et d'expression : pratique, technologie, méthodologie, technologie, pédagogie, présentation d'une monographie à la 3ème année ou d'un cahier de stage - sciences biologiques - pédagogie de l'activité physique et sportive - hygiène.

Les deux premières années préparent à l'exercice des fonctions de maîtres-adjoints dans le 1er cycle des établissements d'enseignement secondaire.

La deuxième partie du CAMEPS est subdivisée en périodes. La période est constituée par un certain nombre de semaines d'enseignement ou de stages :

- les périodes d'enseignement comprennent les disciplines théoriques, didactiques, et en première partie, des disciplines annexes ;
- les périodes de stages sont consacrées à la formation professionnelle et pédagogique.

Cette deuxième partie est la troisième année qui prépare à l'exercice des fonctions de maîtres d'E.P.S. avec option.

Les études sont poursuivies à l'issue de chaque année scolaire. Les élèves doivent obtenir en première année, une note au moins égale à 10/20. Pour les candidats n'ayant pas obtenu la moyenne, le Conseil Pédagogique se prononce sur les possibilités soit de passage en deuxième année sous réserve d'un rattrapage des points, soit d'un redoublement, soit sur l'exclusion définitive.

VIII. Renseignements complémentaires

A leur sortie, les maîtres d'E.P.S. ne sont pas assurés d'être embauchés. C'est un secteur qui offre beaucoup de perspectives du fait de l'importance démographique de la jeunesse et de l'insuffisance des cadres disponibles. Salaire de début : indice 982

Promotions :

Après quatre ans d'ancienneté, les titulaires du diplôme d'entraîneur du second degré peuvent faire le concours des instructeurs d'EPS. Au niveau de l'INSEPS*, ils peuvent faire le concours professionnel d'entrée dans la section des professeurs classés de hiérarchie A.

Le centre recrute 15 candidats environ. Le concours est organisé selon les besoins purement pédagogiques.

* INSEPS : Institut National Supérieur d'Education Populaire et Sportive.